

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue **mercredi, le 21 septembre 2016, 11 heures**, à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, à 11 heures, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

**Sont présents :**

Madame Doris Larose et messieurs Gaëtan Lalonde, Gilles Payer et Noël Picard.

Messieurs Michel Longtin et Daniel Berthiaume ont motivé leur absence.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Dinel, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les membres du conseil ont bien reçu l'avis de convocation transmis dans les délais prescrits.

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

1. Ouverture de la séance;
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire;
3. Résultat de l'appel d'offres public pour la démolition du pont Bailey et la construction d'un nouveau pont – choix du soumissionnaire retenu;
4. Lancement de l'appel d'offres pour les travaux admissibles à une subvention au programme RIRL (Réhabilitation du réseau routier locale – Volet 1);
5. Période questions;
6. Fermeture de la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE**

2016-09-18189

**Ouverture de la séance**

**Il est résolu à l'unanimité**

D'ouvrir la séance à 11 heures.

**ADOPTÉE**

**2. RENONCEMENT À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS -  
TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2016-09-18190

**Renoncement à la rémunération supplémentaire des élus**

**CONSIDÉRANT QUE** la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue de la plénière régulière;

**Il est résolu unanimement**

**QUE,**

les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une séance extraordinaire.

**ADOPTÉE**

**3. RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC  
POUR LA DÉMOLITION DU PONT BAILEY ET LA CONSTRUCTION  
D'UN NOUVEAU PONT – CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE RETENU**

2016-09-18191

**Choix du soumissionnaire – Construction FGK Inc.  
Appel d'offres 2016-07 TP Démolition et construction d'un pont**

**CONSIDÉRANT QUE** dix entreprises ont déposé une soumission suivant l'appel d'offres public 2016-07 TP, lancée sur le site de SEAO ;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat est le suivant :

Construction FGK inc.	96 923.93\$
Construction du Bassin	102 212.78\$
9292-8258 Québec inc.	109 154.38\$
Les Constructions Randard inc.	116 966.63\$
Groupe TNT	123 532.59\$
Gelco Construction	125 944.10\$
Devcor – 9006-9311 Québec inc.	127 759.07\$
9196 5905 Québec inc.	140 109.11\$
Expertise C4	197 500.61\$
Construction Larivière ltée	377 003.03\$

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport quant à la conformité des offres et des recommandations en ce qui concerne le choix du plus bas soumissionnaire conforme a été déposé par la direction générale ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est résolu unanimement**

**QUE,**

le Conseil autorise la conclusion d'un contrat, avec la compagnie Construction FGK inc., de Gatineau, au coût total, incluant les taxes, de 96 923,93\$ pour la démolition et la construction d'un pont, sur le chemin des Lacs;

**QUE,**

les documents d'appel d'offres 2016-07 TP, la soumission déposée, ainsi que la présente résolution, constituent le contrat liant les parties;

**QUE,**

par cette même résolution, le Conseil autorise le paiement du contrat, suivant les dispositions prévues aux documents d'appel d'offres;

**QUE,**

les dépenses, admissibles à une subvention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, s'appliquent au poste budgétaire 02-320 00 521 (P-12).

**ADOPTÉE**

**4. LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC  
POUR LES TRAVAUX ADMISSIBLES À UNE SUBVENTION AU  
PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCALE**

2016-09-18192

**Lancement d'un appel d'offres public - Travaux de réfection  
du chemin du Lac-Gagnon Ouest et de la rue Principale**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a autorisé les dépenses liées à la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection et d'entretien préventif sur le chemin du Lac-Gagnon Ouest et la rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant le dépôt de ses plans et devis, la Municipalité doit lancer un appel d'offres afin de présenter les coûts prévus pour la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents d'appel d'offres prévoient que l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'acceptation du projet soumis dans le cadre du programme « Redressement des infrastructures routières locales »;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est résolu unanimement**

**QUE,**

le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de réfection et d'entretien préventif sur le chemin du Lac Gagnon Ouest et la rue Principale, et ce, suivant les plans et devis préparés par l'ingénieur Nirisoa Raherinaina, de la MRC de Papineau.

**ADOPTÉE**

**5. PÉRIODE DE QUESTION**

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2016-09-18193

**Levée de la séance**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE,**

la séance soit et est levée à 11 h 20.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
David Pharand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claire Dinel  
Directrice générale et sec.-très.